



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie Centre-
Val de Loire

Affaire suivie par :
Christine FARNIE
02.38.78.85.42

christine.farnie@culture.gouv.fr

Références : 24/CF/DS/1049

SAS JACOBI CARBONS FRANCE

261 Boulevard Voltaire

75011 PARIS

ORLEANS, le 14/05/2024

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : VIERZON (CHER), Allée Pierre-Gilles de Gennes
IA0182792400001
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

La DREAL Centre-Val-de-Loire m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 13 mai 2024.

Je porte à votre connaissance que les terrains concernés ont déjà été diagnostiqués dans le cadre de l'aménagement du « Parc technologique de Sologne ». Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Christian VERJUX